

Conditions d'admission et attestation d'inscription

1. Seront admises aux cours, les personnes ayant payé les frais d'inscription, ainsi que la 1^{ère} facture (montants non-remboursables).
2. L'inscription aux cours est possible tout au long de l'année après évaluation du niveau.
3. L'étudiant est tenu de communiquer à l'école tout changement d'adresse, de téléphone ou de nom.
4. L'attestation d'inscription pour demande de visa étudiant auprès de la représentation diplomatique suisse du pays de résidence de l'étudiant(e) sera établie moyennant le paiement des frais d'inscription et de la 1^{ère} facture (non remboursable).

Conditions de paiement

1. Les frais d'inscription (non remboursables) sont fixés pour les cours intensifs et semi-intensifs à sFr. 100.- et pour les cours à la carte à sFr. 50.-
2. Les cours sont payables au plus tard à la date mentionnée sur votre facture, à la réception de l'école, par bulletin de versement ou par virement bancaire sur le compte courant en CHF au nom de L'Ecole.ch SARL no. 0251 – 1475904 – 21 ouvert auprès du Crédit Suisse, avec IBAN CH24 0483 5147 5904 2100 0 et SWIFT 4835 / CRESCHZ80A.
3. Facture renouvelable sans consultation sauf préavis de 2 semaines avant la fin de la période courante (facture).
3. Au-delà de cette date, des frais de rappel pourront s'élever à sFr. 25.- pour le premier rappel, sFr. 50.- pour le deuxième rappel et sFr. 100.- pour la sommation.
4. Les tarifs des cours sont calculés en fonction de la période indiquée sur la facture et tiennent compte des congés et des jours fériés. En aucun cas ces journées ne sont remboursables ou récupérables.
5. Le droit suisse est applicable au présent contrat. Le for juridique est le siège de L'Ecole.ch SARL (Switzerlangues).

Validité et résiliation

1. Le présent contrat entre en vigueur dès sa signature.
2. Le contrat peut être résilié sans frais sous réserve d'un préavis de 14 jours naturels avant la fin de la période courante. Dans le cas d'une résiliation avec un préavis de 8 à 13 jours naturels avant la fin de la période courante, 25% de la facture reste due. Dans le cas d'une résiliation avec un préavis de 7 jours naturels avant la fin de la période courante, 50% de la facture reste due. Toute période commencée est due dans sa totalité. Pour les cours collectifs, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence. Pour les formules d'une durée supérieure à 4 semaines, en cas de force majeure reconnue par l'école (« ...tombent sous la notion de force majeure les événements extraordinaires et imprévisibles qui surviennent en dehors de la sphère d'activité de l'intéressé et qui s'imposent à lui de l'extérieur de façon irrésistible. »), l'étudiant pourra résilier le contrat qui le lie à L'Ecole.ch SARL (SwitzerLangues) en s'acquittant des coûts d'écologie de la facture en cours. Pour les cours privés, report possible sans frais en cas d'annonce préalable de 1 jour ouvrable.
3. La résiliation doit être annoncée par écrit.
4. L'étudiant est lié par le Règlement interne figurant ci-dessous et faisant partie intégrante du présent contrat.

Règlement interne

1. Le Règlement interne définit les règles de conduite de tout étudiant inscrit à SwitzerLangues, enseigne commerciale de L'Ecole.ch SARL, et se base sur les principes de devoir de tolérance et respect d'autrui, dans sa personne et dans ses convictions, ainsi que le respect fondamental des élèves envers les enseignants, la direction et les élèves entre eux.
2. Selon le droit applicable, les étudiants étrangers ayant besoin d'une attestation pour l'obtention de leur permis de séjour doivent obligatoirement suivre au minimum 20 leçons par semaine. Par conséquent, pour les élèves bénéficiant d'un permis de séjour étudiant, l'école est tenue de signaler à l'Office Cantonal de la Population, toute absence injustifiée de plus de 30 jours. Toute personne s'étant absentée plus de 30 jours à ses cours et souhaitant s'inscrire à nouveau devra régler trois mois d'avance.
3. Les cours seront donnés du lundi au vendredi, selon les plages horaires suivantes :

Cours en groupe :	Cours privés :	Cours en entreprise :
Matin : 9h00 – 12h00	Horaires à la carte	Selon accord
Après-midi : 13h00 – 15h00 / 15h30 – 17h30		
Soir : 18h30 – 20h30		

D'autres créneaux horaires, y compris les weekends et jours fériés, peuvent être fixés par la Direction.

4. L'Ecole.ch SARL (SwitzerLangues) se réserve le droit d'annuler ou modifier le déroulement d'un cours organisé, ainsi que de refuser l'accès à une salle de classe.
5. En cas d'absence, l'étudiant doit informer l'école le plus rapidement possible et en cas de maladie, fournir un certificat médical.
6. Il est interdit d'utiliser les téléphones portables durant les cours et de fumer ou vapoter aussi bien à l'intérieur de l'école qu'aux alentours.
7. L'Ecole.ch SARL (SwitzerLangues) décline toute responsabilité en cas de vols ou pertes subis par l'étudiant. Les dégâts éventuels causés par l'étudiant au matériel ou aux installations sis dans les locaux de L'Ecole.ch SARL seront à la charge de celui-ci.
8. Afin d'assurer un parfait déroulement de nos cours, L'Ecole.ch SARL fixe, pour chacun d'entre eux, un nombre minimal et un nombre maximal de participants. Les places seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions (sous réserve du paiement de l'écologie effectué dans le délai imparti). En règle générale, si le nombre des participants est insuffisant, le cours n'aura pas lieu et l'étudiant sera dispensé du paiement ou l'écologie sera remboursé.
9. En cas d'effectif réduit et dans certains cas particuliers, il peut arriver qu'un cours se déroule quand même, sous réserve toutefois que les participant(e)s approuvent une augmentation de l'écologie ou, éventuellement, une réduction du nombre des périodes, le prix restant constant.
10. La direction de l'école se réserve le droit d'exclure un(e) ou plusieurs participant(e)s en précisant les motifs. La totalité de l'écologie reste dû dans les cas suivants (pas de remboursement complet ou exemption complète ou au prorata des heures non suivies): exclusion due au non-paiement de l'écologie ou comportement inacceptable (insultes, agression, dégradation volontaire de matériel, etc.).
11. Les sessions manquées ne peuvent pas être rattrapées et ne sont pas remboursées.
12. Pour tous les cours et manifestations organisés par L'Ecole.ch SARL, celle-ci décline toute responsabilité pour les éventuels dommages que l'étudiant pourrait subir. Il doit dès lors souscrire lui-même une assurance responsabilité civile suffisante.
13. L'utilisation des installations de L'Ecole.ch SARL s'effectue aux risques et périls de l'étudiant.
14. L'Ecole.ch SARL traite, avec le plus grand soin et conformément aux règles de la loi suisse sur la protection des données, les données que l'étudiant lui communique lors de son inscription, du déroulement des cours ou à d'autres occasions (par ex. des événements) ou qu'elle obtient à son sujet dans ce contexte ou qu'elle a reçues antérieurement de sa part.
15. Il est interdit d'effectuer des enregistrements vidéo ou audio dans tous les locaux de nos écoles, sans le consentement explicite de L'Ecole.ch SARL et des participants/es au cours.

Certificat – Attestation

1. Un certificat de fin de niveau est émis pour tous les participants ayant un taux de présence d'au moins 80% et ayant réussi les évaluations internes.
2. Les participants ne réussissant pas cette évaluation mais ayant un taux de présence supérieur à 80% recevront une attestation de participation.

Voie de recours et nouvelle évaluation

Si l'évaluation interne débouche sur la mention "non acquis", le participant peut déposer, dans un délai de 30 jours, un recours motivé par écrit auprès de la direction de l'école. Ceux-ci peuvent prendre une des décisions suivantes :

- a. Approbation du bien-fondé du recours (résultat de l'évaluation des acquis du module: mention "acquis").
- b. Nouvelle évaluation avec un autre formateur.
- c. Rejet du recours.

Genève, le

Signature de l'élève et/ou du représentant légal ou du garant